

25 avr 2014 -14:09

Les aides aux demandeurs d'asile sont en forte diminution

Bruxelles, le 25 avril 2014 Le SPP Intégration sociale constate que le nombre d'étrangers non-inscrits au registre de la population et le nombre de demandeurs d'asile bénéficiant d'une aide financière ont fortement diminué en 2013.

Une politique d'asile bien rodée

La fin de la crise de l'accueil des nouveaux arrivants en 2012 a joué un rôle dans cette diminution. Le renforcement de la politique d'asile et de migration par la Secrétaire d'État à l'Intégration Sociale et à la Lutte contre la Pauvreté y a également contribué. Les mesures qui l'expliquent sont, entre autres, l'accélération et l'amélioration des procédures, la diminution des flux entrants assortie de l'instauration d'un "filtrage" des demandes de régularisation pour raisons médicales, les nouvelles conditions relatives au regroupement familial, la promotion de la politique de retour, la lutte contre les abus et les campagnes de prévention, etc.

"Une maîtrise de la crise de l'accueil et de l'asile est sans conteste à l'origine de cette diminution considérable. La première tendance baissière fut enregistrée dans les petits CPAS en 2012. C'est maintenant dans tout le pays que nous percevons cette diminution générale", insiste Julien Van Geertsom, Président du SPP Intégration sociale.

Le nombre de demandes émanant de demandeurs d'asile est en chute libre

Le nombre de personnes pouvant prétendre à une aide financière a diminué de 20,3 %, passant de 27 818 en 2012 pour atteindre 22 175 en 2013. Au sein de ce groupe, de grandes différences sont constatées. Par exemple, le nombre d'étrangers non-inscrits au registre de la population a diminué de 15,6 %. Les demandeurs d'asile pouvant également prétendre à une aide financière ont diminué de 48 %.

Les demandes d'aide médicale urgente progressent moins rapidement.

Enfin, en 2013, le nombre d'ayants droit à une aide médicale urgente pour les personnes en situation illégale a augmenté de 2,7 % par rapport à 2012 (passant de 5349 en 2012 à 5477 en 2013). Cette augmentation est nettement moins prononcée qu'entre 2011 et 2012 (+4,4 %).

L'analyse complète du rapport trimestriel est publiée sur le site internet du SPP IS :

- Le rapport statistique récent : <http://www.mi-is.be/be-fr/doc/cpas/bulletin-statistique-edition-avril-2014>

** Les chiffres absolus correspondent à des moyennes mensuelles. Un ayant droit peut bénéficier d'une mesure concernée pendant plusieurs mois d'affilée. Pour le calcul des chiffres absolus annuels, ces chiffres ne peuvent pas être multipliés par 12 (mois).*

Contact

SPP Intégration Sociale

Julien Van Geertsom T. +32 475 26 84 70

SPP Intégration Sociale, Lutte contre la Pauvreté, Economie
Sociale et Politique des Grandes Villes

Boulevard du Jardin Botanique 50 boîte 165

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 508 85 86

<http://www.mi-is.be>

Jan De Coninck

Porte-parole

+32 475 824 160

+32 2 508 86 95

jan.deconinck@mi-is.be